



Ministère de la Culture et
de la Communication

Ministère de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports

Grand programme de service civique

« Citoyens de la culture »

Le service civique est un outil précieux au service de l'engagement des jeunes. Il offre la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans de se mettre au service de l'intérêt général. Le service civique est une porte d'entrée sur la citoyenneté, il permet de faire l'expérience de la République et de ses valeurs d'une manière active et concrète. Lorsqu'ils s'engagent en service civique, les jeunes volontaires peuvent être utiles aux autres tout en enrichissant leur propre expérience. Effectuer un service civique permet de découvrir d'autres univers, de développer de nouvelles compétences, de changer le regard porté sur son parcours.

La culture est l'âme de la France : elle lui donne la force d'affronter le monde, de le comprendre, de le renverser parfois. Porteuse de valeurs essentielles à la démocratie comme la liberté de création et la liberté d'expression, la culture doit permettre de faire vivre ces idéaux et de les transmettre, notamment aux jeunes générations. C'est à cette ambition que doit contribuer le service civique dans le secteur culturel.

Le 9 mars, en présence de Fleur Pellerin et de Patrick Kanner, le Président de la République a fixé un objectif pour le gouvernement : 70 000 jeunes doivent pouvoir effectuer un service civique dès cette année, soit un doublement par rapport aux 35 000 jeunes accueillis en 2014. Dès la fin de l'année 2016, le service civique sera ouvert à 150 000 jeunes et deviendra pleinement universel.

Cette montée en charge doit être conduite en préservant la qualité des missions proposées aux jeunes, dans un souci de non-substitution à l'emploi. Le service civique doit également continuer à accueillir la jeunesse dans sa diversité, à en dresser un portrait fidèle et à valoriser son potentiel. Si le service civique est aujourd'hui pour les jeunes volontaires une réelle expérience de vie, c'est aussi parce qu'il constitue un moment de brassage et d'ouverture aux autres.

La ministre de la Culture et de la Communication a décidé de mobiliser son ministère, ses partenaires et le secteur culturel dans son ensemble pour que 6000 missions soient proposées en 2015 et 10 000 en 2016. Autour de la thématique « culture et loisirs », mais aussi en participant aux thématiques « mémoire et citoyenneté », « éducation pour tous », « solidarité », ces missions poursuivront deux objectifs majeurs de sa politique culturelle : favoriser l'accès de tous à la culture et mettre la culture au service des valeurs républicaines.

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports conduit cette dynamique de mobilisation nationale vers un service civique universel. Il s'appuie sur l'Agence du Service Civique qui s'engage à permettre la montée en charge rapide des effectifs de jeunes en service civique et à répondre ainsi au désir d'engagement de la jeunesse.

I – Favoriser l'accès de tous à la culture et mettre celle-ci au service des valeurs républicaines

- **Favoriser l'accès de tous à la culture**, parce qu'il faut porter l'offre culturelle au plus près des populations, notamment les plus éloignées de celle-ci, parmi les personnes en situation de handicap, de grande exclusion, personnes âgées, personnes en situation d'isolement familial, géographique, social, jeunes en difficulté. Les volontaires en service civique renforceront par leur action les liens sociaux et intergénérationnels ; ils contribueront à la qualité de l'accueil et à l'accompagnement vers la culture.
- **Mettre la culture au service des valeurs républicaines**, pour conforter le sens et l'attachement républicain des Français. Les volontaires participeront à la lutte contre l'intolérance et le racisme, à la transmission des valeurs qui s'attachent à la liberté de la presse et de la création, à l'indépendance de l'information en démocratie et à la valorisation du français comme langue commune et partagée.

II- Charte du service civique dans le secteur culturel

Pour renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, le service civique permet aux jeunes volontaires de s'impliquer sur un projet collectif au service de la population et ainsi de mûrir leur projet de vie et de conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

Les missions qui seront proposées dans le secteur culturel dans le cadre de cet engagement s'inscriront majoritairement dans le cadre de grandes catégories de missions préalablement définies par le Ministère de la culture et de la communication et l'Agence du service civique pour garantir la non-substitution du service civique à l'emploi et pour assurer l'utilité sociale et l'intérêt des missions pour les volontaires. Les missions des jeunes volontaires ne peuvent notamment se confondre avec celles des médiateurs culturels, même si elles peuvent contribuer à la démultiplication de l'effet d'actions de médiation en augmentant la présence hors les murs des structures culturelles, en renforçant le service à

la population rendu par les médiateurs, notamment en direction des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle, dans une approche favorisant le lien social et inter-générationnel.

Les missions des volontaires seront des missions « de terrain », dans et/ou hors les murs pour un établissement ou acteur culturel, et au service direct de la population : c'est dans le contact avec elle que les volontaires trouveront pleinement le sens de leur mission.

Dans chaque établissement, les volontaires seront encadrés par un tuteur référent bien identifié et formé aux spécificités du service civique. Le tuteur veillera à ce que le temps consacré au projet d'avenir du volontaire et à sa formation civique et citoyenne soit suffisant pour que les objectifs du Service Civique soient remplis.

Le service civique doit être accessible sans condition de diplôme et renforcer la mixité sociale. Afin de vivre une véritable expérience de mixité, les volontaires seront dans la mesure du possible accueillis en binôme ou en équipe, ou au contact quotidien d'autres jeunes.

Enfin, le Ministère de la culture et de la communication s'engage à ce **qu'au moins 25% des missions proposées dans le secteur culturel soient confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

III – Mobiliser tous les acteurs pour développer le service civique

Face à l'enjeu du service pour les jeunes volontaires, celui de donner de l'espoir, d'être généreux et de s'engager pour leur pays et pour eux-mêmes, la mobilisation de tous les acteurs du secteur culturel est essentielle.

Un premier ensemble d'établissements publics placés sous la tutelle du ministère sera réuni en mai avec l'Agence du service civique pour préparer leur agrément et initialiser la formation des futurs tuteurs des volontaires qui seront accueillis. Cette mobilisation impliquera tout particulièrement la mission Vivre ensemble et la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA).

Les collectivités territoriales seront sollicitées afin de promouvoir et d'accompagner le déploiement du service civique dans les réseaux labellisés par l'Etat, en lien avec les services déconcentrés. Ce sont ainsi les bibliothèques, les cinémathèques, les lieux de spectacle vivant qui pourront accueillir des volontaires et les associer à leur effort de transmission de la culture et de facilitation à son accès.

Les associations nationales partenaires du ministère seront la troisième force mobilisée pour renforcer leur implication dans l'accueil et l'accompagnement de missions de service civique, notamment les fédérations et associations d'éducation populaire et de solidarité. Ces associations seront réunies dans les prochaines semaines au Ministère de la culture et de la communication pour préciser leurs engagements dans ce projet.

Les mécènes partenaires du ministère seront sollicités pour apporter leur contribution à un programme spécifique qui sera lancé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui aura pour objectif d'inclure le plus grand nombre de jeunes dans les missions du secteur culture, en favorisant la diversité et la mixité sociale.

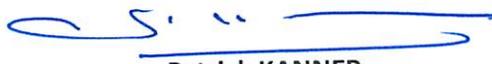
Le 21 mai 2015,

La Ministre de la Culture et de la
Communication,



Fleur PELLERIN

Le Ministre de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports,



Patrick KANNER

Le Président de l'Agence du
service civique,



François CHEREQUE

Les grandes thématiques de missions

Axe 1 – Favoriser l'accès de tous à la culture

Le jeune volontaire porte l'offre culturelle au plus près des populations, notamment les plus éloignées de celle-ci (personnes en situation de handicap, de grande exclusion, personnes âgées, personnes en situation d'isolement familial, géographique, social, jeunes en difficulté, personnes en insécurité linguistique, illettrés ou non francophone, ...). Sa mission renforce le lien social, en inter et intra-générationnel. Il participe à une action de terrain, dans et/ou hors les murs pour un établissement ou acteur culturel, contribuant à l'action territoriale de celui-ci. Sa mission vient en appui aux actions de médiation, contribue à la qualité de l'accueil, à l'élargissement de l'accompagnement vers l'offre culturelle, à l'appropriation des outils numériques pour l'accès à la ressource culturelle. Il peut participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle, en appui aux actions des établissements culturels ou du milieu associatif auprès des jeunes, hors temps scolaire.

- **musées et monuments** : information et accompagnement en direction des populations les plus éloignées, soutien à l'appropriation par les usagers des services numériques culturels,
- **architecture et urbanisme** : participation à la sensibilisation aux grands projets de rénovation urbaine ou de restauration d'ensembles patrimoniaux.
- **archéologie** : information et sensibilisation des populations géographiquement proches des chantiers de fouilles
- **bibliothèques** : services à la personne (portage à domicile ou en institutions, ...), soutien à l'appropriation des outils numériques pour l'accès à la ressource culturelle,
- **arts vivants** : information et accompagnement en direction des publics les plus éloignés de cette offre, en facilitant la rencontre entre la population, les médiateurs, les artistes, en encourageant et accompagnant la mobilité des personnes en situation d'isolement, en participant à des actions de médiation dans ou hors les murs...
- **cinéma** : information, projections de films pour les personnes éloignées (isolées, en maison retraite, hôpital,..), extension des dispositifs d'éducation à l'image

Axe 2 – Mettre la culture au service des valeurs républicaines

Le volontaire contribue à mettre la culture au service des valeurs républicaines, en participant à la lutte contre l'intolérance et le racisme, à la transmission des valeurs qui s'attachent à la liberté de la presse et de la création, à l'indépendance de l'information en démocratie, en contribuant à la mise en place d'actions sur l'éducation à la citoyenneté en direction des jeunes, hors temps scolaire, en favorisant la pratique et la maîtrise du français (langue commune, langue partagée, ...)

- **lutte contre le racisme et l'antisémitisme** : contribution à la création d'une cartographie interactive issue du recensement national des lieux ressources de culture et de mémoire, contribution à l'organisation d'activités d'interprétation et de débats
- **archives** : développement des actions « mémoire et histoire » des quartiers, en lien avec les centres d'archives, participation à l'élaboration des outils numériques de valorisation et de commentaire des collectes, soutien à l'appropriation par les usagers de ces outils,
- **architecture et urbanisme** : recueil de la parole des habitants pour faciliter le dialogue avec les professionnels du cadre de vie, architecture, espace, habitat, paysage, implication des habitants dans les consultations publiques en cours.
- **monuments** : engagement dans les chantiers du patrimoine (conservation, restauration, archéologie), contribution à la mise en interprétation des « panthéonisations » 2015
- **médias** : participation à des ateliers de découverte des radios associatives et d'éducation aux médias dans le cadre d'activités périscolaires ou pour les publics empêchés